

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE151701018

Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 28 janvier 2016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 28 janvier 2016

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE151701018, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE151701018

Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 23 décembre 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1151701018. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 13 janvier 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE151701018 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le 6 juin 2015, le maire de Montréal a annoncé le réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger et, le 25 septembre 2015, il a dévoilé le concept final du réaménagement qui a pour objectif de redonner ses lettres de noblesse à cet espace urbain majeur et de répondre plus adéquatement aux besoins d'une grande diversité d'usagers. Le concept repose sur les principes directeurs et les objectifs de mise en valeur suivants :

- la convivialité afin de créer un environnement harmonieux favorisant l'atténuation des nuisances ayant précipité le déclin de son aménagement actuel;
- l'inclusion conférée par le souci constant de créer un lieu de tous les publics dont la programmation offre la souplesse requise pour générer une grande variété d'usages;
- l'ancrage dans le milieu d'insertion afin que l'espace s'intègre parfaitement à la trame urbaine;

- la commémoration afin de restaurer son caractère emblématique.

Pour les célébrations entourant le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, la requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie a été retenue comme un projet urbain prioritaire. Dans le cadre de la réflexion d'ensemble entreprise pour la planification du Secteur Champ-de-Mars, la première phase d'intervention de mise en valeur du square Viger (îlots Chénier et Daudelin) représente l'un des projets que l'Administration souhaite mettre en œuvre pour souligner les célébrations.

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels multidisciplinaire. La firme retenue doit rendre des services professionnels en architecture de paysage, en architecture, en patrimoine, en conception lumière, en design (graphique, industriel et urbain), en technologies de l'information et de la communication et en ingénierie (mécanique-électrique, forestier, circulation et civil spécialisé en structure).

L'enjeu principal du mandat est de mettre en valeur, par un réaménagement actualisé et rassembleur, le square Viger, tout en actualisant l'image de ce lieu public dans un esprit d'innovation, en proposant des interventions qui soient en accord avec le sens du lieu et qui soient respectueuses des artistes qui ont contribué de façon déterminante à son aménagement. Ceci requiert, entre autres, d'assurer une intégration harmonieuse de leurs morphologies, de leurs usages et de leurs modes d'appropriation. Il s'agit aussi d'assurer la conservation et la mise en valeur des témoins matériels témoignant de la mémoire du lieu et de leur fonction de représentation.

En plus des services professionnels proprement dits, le mandat comprend notamment la planification des rencontres ainsi que des présentations nécessaires aux approbations auprès des représentants du SGPVMR, de l'arrondissement de Ville-Marie, du comité de suivi et du conseil du patrimoine de Montréal (CPM).

L'appel d'offres a débuté le 21 octobre 2015 et s'est terminé 33 jours plus tard, soit le 23 novembre 2015. Les soumissions ont été ouvertes le 23 novembre 2015 et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 10 décembre 2015.

Cinq addendas ont été émis pour apporter des précisions au cahier des charges et reporter de deux semaines l'ouverture des soumissions.

Il y a eu vingt-neuf preneurs du cahier des charges et quatre soumissionnaires. Parmi les preneurs, on retrouve dix-huit firmes d'architecture, d'ingénierie, d'urbanisme ou de design urbain. Six de ces firmes sont des sous-traitants des firmes qui ont déposé une soumission. Le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail, et un échéancier très serré pour la réalisation du mandat. Ce mandat doit s'échelonner sur une période de trois ans, afin de couvrir l'ensemble des services professionnels requis.

Les soumissions reçues ont été évaluées et deux firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme NIPPAYSAGE inc. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont demandé des explications sur l'émission de cinq addendas durant la période de l'appel d'offres en faisant remarquer que plusieurs questions ont été soulevées par les preneurs du cahier des charges quant aux exigences portant sur la constitution d'équipes de travail multidisciplinaires pour répondre aux besoins de la Ville. Des précisions ont été apportées par le Service.

Les membres ont aussi constaté que le montant des contingences pour ce contrat a été établi à 15 % du montant de l'estimation, alors que, de façon générale, le pourcentage est établi en fonction du prix soumis par l'adjudicataire. Cette pratique est cependant habituelle au SGPVMR selon les représentants du Service.

Les membres ont aussi demandé au Service d'insérer au sommaire décisionnel des explications sur le nombre de preneurs du cahier des charges, le nombre de soumissionnaires, les motifs de désistement des non soumissionnaires ainsi que les écarts de prix entre les deux soumissionnaires conformes. Bien que ces renseignements soient donnés de façon détaillée dans des annexes au sommaire décisionnel, la Commission juge qu'il est essentiel de les aborder dans les premières pages du sommaire pour faciliter la compréhension du dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE151701018 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.